

Bruxelles, le 10 novembre 2023
(OR. en)

14270/23

INST 396
CMPT 27

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination de trois membres de la Cour des comptes - Adoption

1. Conformément à l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Conseil, après consultation du Parlement européen, doit adopter la liste des membres de la Cour des comptes établie conformément aux propositions faites par chaque État membre. Les membres sont nommés pour six ans.
2. Le présent renouvellement partiel de la Cour des comptes concerne trois membres dont le mandat arrive à échéance le 29 février 2024¹.
3. Le 22 septembre 2023, le Conseil a consulté le Parlement européen sur la nomination de:
 - a) M. Alejandro BLANCO FERNÁNDEZ, proposé par le Royaume d'Espagne²;
 - b) M^{me} Bettina Michelle JAKOBSEN, proposée par le Royaume de Danemark³;
 - c) M. Tony MURPHY, proposé par l'Irlande⁴.

¹ Doc. 6023/23.

² Doc. 7925/23.

³ Doc. 11470/23.

⁴ Doc. 11884/23.

4. Le Parlement européen a rendu ses avis sur ces nominations le 9 novembre 2023.
 5. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur la décision portant nomination des membres susmentionnés de la Cour des comptes, dont le texte figure dans le document 14268/23, et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.
-